

La CFB analyse l'origine des pertes

Par Alain Hirsch le 21 octobre 2008

La CFB vient de publier le résumé de son [rapport sur les causes des pertes d'UBS](#). Le rapport complet, qui restera confidentiel, a été remis à UBS le 24 septembre.

Dans l'ensemble, la CFB confirme les constatations faites par UBS elle-même dans son rapport du 4 avril, dont un [résumé](#) a été publié le 18 avril.

La CFB constate que le système de contrôle des risques d'UBS a failli : UBS n'a ainsi pas reconnu les risques dérivant des produits financiers liés aux « *subprime mortgages* » américains. Elle n'a pas non plus reconnu la concentration de ses risques dans ce domaine. La CFB considère que les fautes commises par UBS sont graves et constituent une violation de l'exigence légale d'une gestion irréprochable. La CFB renonce cependant à toute sanction, dès lors que les fautifs ont quitté la banque.

La CFB examine les diverses raisons techniques de cette défaillance du contrôle des risques. A notre avis, la raison prépondérante est, comme la CFB le relève d'ailleurs mais sans trop insister, que UBS avait décidé, depuis plusieurs années, de développer considérablement les activités de son département « banque d'investissement ». UBS voulait surpasser ses concurrents dans tous les domaines de la banque d'investissement, surtout aux Etats-Unis. Cette stratégie de croissance à tout prix n'était pas compatible avec une politique sérieuse de contrôle des risques, d'autant plus que les conditions de financement d'UBS étaient très favorables. La CFB relève qu'UBS avait publiquement affiché cette politique. Il sera donc permis de citer ce qu'écrivait l'« *Economist* » dans son édition du 24 avril 2008, commentant le rapport d'UBS du 18 avril ; « *The investigation found no evidence to suggest that the regulators criticised the way UBS manage its risks. The Swiss Banking Commission sits in judgment now. It might usefully have done so earlier* ».

La CFB relève que plusieurs autres banques importantes aux Etats-Unis et en Europe ont commis des fautes semblables. Ce n'est naturellement pas une excuse. Mais on sait que cet entraînement résulte (inévitablement ?) d'une concurrence acharnée. Or, de nos jours, la politique des Etats vise plutôt à encourager la concurrence qu'à la tempérer. Les régulateurs financiers devraient peut-être reconsidérer cette politique.

La CFB confirme que les pertes subies par la filiale américaine spécialisée d'UBS (*Dillon Read Capital Management*) ne représentent que 22 % des pertes totales. On aurait aimé que son rapport explique la cause de cet étrange phénomène (confirmant ou infirmant l'explication proposée dans le livre récent de Myret Zaki).

A la fin de son rapport, la CFB s'irrite des indemnités de départ élevées versées aux dirigeants fautifs qui ont quitté la banque. Elle ajoute qu'en tout cas, de telles indemnités ne peuvent être légalement acceptables que si elles sont clairement prévues dans le contrat de travail de chaque dirigeant. Il est clair que ces préoccupations, parfaitement légitimes, n'ont rien à voir avec les causes des pertes. Puisque la CFB sort ainsi un peu du sujet, qu'il me soit permis de

faire de même, en citant pour terminer la déclaration de Beat Kappeler, économiste dont la compétence est indiscutable, dans « Le Temps » du jeudi 16 octobre 2008 : « On devrait aussi mener une propagande éhontée pour le système bancaire suisse, qui a été capable de se restructurer seul, sans l'Etat... La Suisse a gagné incroyablement en stature par cette non-intervention ».

Reproduction autorisée avec la référence suivante: Alain Hirsch, La CFB analyse l'origine des pertes, publié le 21 octobre 2008 par le Centre de droit bancaire et financier, <https://cdbf.ch/fr/610/>